

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Montastruc-la-Conseillère
Séance ordinaire du 23 février 2023

Convocation envoyée le 17 février 2023

Nombre d'Élus.....23

Nombre de présents.....15

Nombre de procurations.....7

Nombre d'absents.....1

Délibération N° 2023_01_10

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la MJC pour l'organisation de la Fête de la Musique en 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montastruc-la-Conseillère s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Baptiste CAPEL, Maire.

Présents : CAPEL Jean-Baptiste, LASKIER William, BACHELET Nathalie, PEREZ Serge, LAURENS Mireille, CHAUBET Sandrine, FORTIER Daniel, GRELET Sandrine, MAUCOUARD Marjorie, PELEGRY Geoffrey, SAINGIER Hervé, GUIBERT Adeline, MICHAUX Chantal (arrivée à 20h49), RIUS Jean, SENHADJI Nabila

Procurations :

Véronique MILLET donne pouvoir à Nathalie BACHELET

Vincent MESTDAGH donne pouvoir à William LASKIER

Philippe LALANNE donne pouvoir à Hervé SAINGIER

Agnès DU LAC donne pouvoir à Sandrine GRELET

Mania LE NIVET donne pouvoir à Mireille LAURENS

Pierre JACOMINO donne pouvoir à Adeline GUIBERT

Médéric GAUTIER donne pouvoir à Nabila SENHADJI

Absents : CADOZ Patricia

Secrétaire de séance : MAUCOUARD Marjorie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par la MJC afin de leur attribuer une subvention exceptionnelle pour leur permettre de payer les frais liés à l'organisation de la Fête de la musique (2 900€).

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de voter l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 900€ à la MJC de Montastruc-La-Conseillère.

Si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 2 900€ à la MJC de Montastruc-La-Conseillère.

Article 2 : les sommes nécessaires sont inscrites au compte 65748 du budget 2023.

ABSTENTION	CONTRE	POUR
		22

Le Maire,
Jean-Baptiste CAPEL



Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le



ID : 031-213103583-20230223-2023_01_10-DE